



Conseillers en exercice	45
Présents	35
Nombre de pouvoirs	7
Votants	42

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 – 070

DM 2 DU BUDGET ANNEXE GEMAPI

Séance du 18 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 septembre 2024 à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de VALLIERE, au nombre de trente-cinq sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 11 septembre 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Valérie BERTIN ; Denis PRIOURET ; Claude BIALOUX ; Philippe ESTERELLAS ; Laurent LHERITIER ; Alain DETOLLE ; Didier TERNAT ; Jean-Luc LEGER ; Catherine DEBAENST ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Gisèle ANTON (suppléante de Guy BRUNET) ; Jean-Pierre LANNET ; Jacques MOUTARDE ; Nadine HAGENBACH ; Isabelle DUGAUD ; Michel GOMY ; Alexis TOURADE ; Serge DURAND ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Marie-Hélène FOURNET ; Philippe LEFAURE ; Benjamin SIMONS ; Thierry LETELLIER ; Pascal MERIGOT ; Evelyne CHABANT ; Laurence CHEVREUX ; Pierrette LEGROS ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Roger FOUGERON ; Gérard AUMENIER ; Didier MIOMANDRE ; Jacques TOURNIER

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Nadine RAVET à Didier MIOMANDRE ; Marina BONIFAS à Valérie BERTIN ; Philippe COLLIN à Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE à Pierrette LEGROS ; Bernard ROUGIER à Stéphane DUCOURTIOUX ; Marie-Françoise HAYEZ à Jean-Pierre LANNET ; Thierry ROGER à Isabelle DUGAUD

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Annick BAUCULAT et Céline COLLET-DUFAYS ; Monsieur Jacques BŒUF

M. PRIOURET présente le rapport suivant.

Les opérations programmées en DM2 du budget GEMAPI sont des opérations d'ordre et de régularisation :

- La régularisation de 360 € correspond au remboursement de la Communauté de Communes Marche et Combrailles en Aquitaine sur le contrat Hautes Vallées du Cher, car le SGC d'Aubusson estime que ce n'est pas un remboursement de frais, mais une participation au programme de ce contrat, d'où la désinscription au

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20240924-070-DE

compte 62878 Remboursement de frais à des tiers et l'inscription sur le compte 6568 Autres participations.

- Les opérations d'ordre proposées comme indiquées supra sont l'inverse de celles prévues au Budget principal en vue de régulariser les opérations faites à tort entre 2015 et 2023 sur l'opération Rivières en comptes d'immobilisation 23 et comptes de subventions 13, alors qu'il s'agissait d'opération pour compte de tiers à prévoir et à équilibrer en comptes 45. Deux opérations de reprise sont créées au budget annexe GEMAPI, l'opération 06 pour le contrat Sources en Action (CTVA) et l'opération 07 pour le contrat Creuse Amont (CTCA).

Budget général Opérations rivières 5002 fonction 731		TOTAL
R		352 731,09 €
20 - Immobilisations incorporelles		6 780,00 €
2031 - Frais d'études		6 780,00 €
23 - Immobilisations en cours		345 951,09 €
2312 - Agencements et aménagements de terrains (en cours)		152 234,15 €
2313 - Constructions (en cours)		193 716,94 €
D		
13 - Subventions d'investissement		352 731,09 €
1312 - Subv. transf. Régions		58 345,78 €
1313 - Subv. transf. Départements		31 776,75 €
13148 - Subv. transf. Autres communes		8 696,02 €
13158 - Subv. transf. Autres groupements		6 886,00 €
1316 - Subv. transf. Autres établissements publics locaux		179 667,37 €
1318 - Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables		55 895,21 €
1328 - Autres		11 463,96 €

Budget Annexe GEMAPI fonction 731		TOTAL
CTVA2 4541106	CTCA1 4541107	Dépenses
153 958,86 €	198 772,23 €	352 731,09 €
6 780,00 €	0,00 €	6 780,00 €
6 780,00 €		6 780,00 €
147 178,86 €	198 772,23 €	345 951,09 €
147 178,86 €	5 055,29 €	152 234,15 €
	193 716,94 €	193 716,94 €
CTVA2 4541206	CTCA1 4541207	Recettes
153 958,86 €	198 772,23 €	352 731,09 €
58 345,78 €		58 345,78 €
24 135,85 €	7 640,90 €	31 776,75 €
8 696,02 €		8 696,02 €
6 886,00 €		6 886,00 €
	179 667,37 €	179 667,37 €
55 895,21 €		55 895,21 €
	11 463,96 €	11 463,96 €

Il est ainsi proposé, en annexe, une DM 2 équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 352 731,09 €.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 42
Adopté à l'unanimité

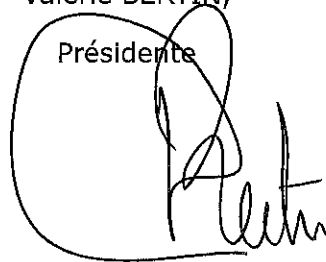
Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** le projet de DM2 du budget annexe GEMAPI tel que proposé **en annexe.**

Ainsi fait et délibéré le 18 septembre 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,
Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Valérie Bertin', written over a large, faint circular stamp or watermark.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044 014-2024 0924-070-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20240924-070-DE